

**OBJET : Préavis de grève
pour le 3 décembre 2009**

Paris, le 24 novembre 2009

Ministre de la Culture
à l'attention de Frédéric Mitterrand
3, rue Valois
75 001 Paris

Monsieur le ministre,

Depuis votre arrivée rue de Valois, vous avez montré et démontré votre attention pour la situation des personnels du service public de l'archéologie préventive. Néanmoins, la réalité reste très difficile pour les agents, la Révision générale des politiques publiques n'y est pas étrangère !

Le maintien du siège de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives à Paris.

« *Inrap à Paris* » est dans toutes les têtes des personnels depuis plus d'un an maintenant tant la décision prise par votre prédécesseure est une mauvaise chose pour les personnels, l'établissement, le service public de l'archéologie préventive et enfin l'intérêt général. Un an de lutte des personnels contre une décision prise sur un coin de table aura permis aux autorités politiques du ministère de prendre conscience de la gravité de la situation, de réaliser un audit et puis c'est tout. C'est bien évidemment insuffisant notamment au regard des propos tenus le 19 novembre par le Premier ministre à Reims. De l'avis de tous, répondant à des intérêts particuliers relatifs à la campagne électorale prochaine, il ne vous a pas écouté, ni la ministre de la Recherche. Est-ce le fonctionnement normal d'un gouvernement qui donne des leçons de gouvernance à tour de bras ?

Qu'avez-vous fait, monsieur le ministre de vos déclarations du 1er octobre à la presse ?

Qu'avez vous fait de votre sensibilité aux préoccupations des personnels de l'Inrap ?

Ce qui n'a pas pris une ride, en revanche, est la revendication des personnels : « *Inrap à Paris* ».

Le devenir du service public de l'archéologie préventive, de ses missions et de ses personnels.

Le silence pesant des autorités gouvernementales sur le devenir du service public de l'archéologie n'est plus possible. La politique du plafond d'emploi, de l'ultra précarité, des cavaliers législatifs, de la concurrence sauvage et des efforts sans cesse exigés des personnels a atteint, et franchi, la ligne rouge.

A la situation de précarité du financement, s'ajoute le manque de moyen. En effet, l'Inrap ne peut plus répondre à toutes les demandes de fouilles. L'Etat, sciemment, laisse ainsi le champ libre à la concurrence qui, par ailleurs, se développe sur des bases illégales et sauvages. Des fouilles sont confiées à des opérateurs qui n'ont pas l'agrément requis ; le dumping social des opérateurs privés nuit gravement aux conditions de travail des archéologues de terrain de ces entreprises ; en revanche, leurs marges bénéficiaires croissent au détriment des personnels et des deniers publics.

L'émiettement des études et des analyses sur les espaces d'étude rend impossible la réalisation de toute synthèse. La dégradation de la qualité de la recherche archéologique est à prévoir à court terme. De la même manière les opérateurs concurrentiels s'autorisent à ne pas communiquer à l'Inrap leurs rapports, ce qui est illégal. Seule la maîtrise d'ouvrage publique des opérations d'archéologie préventive peut permettre d'éviter une balkanisation de la recherche et des données scientifiques. De notre point de vue, seul l'Etat doit détenir cette mission d'une très grande responsabilité pour garantir les missions de recherche et la continuité du service public.

Les « solutions » du gouvernement, aux problèmes qu'il a créés – le plafond d'emploi - , aboutissent à développer de manière exponentielle l'ultra-précarité au travers du contrat d'activité (CDA). L'ultra-mobilité des personnels ne peut être une solution tant les missions du service public de l'archéologie préventive requièrent la plus grande stabilité des agents.

Le CDI, oui, la précarité, non.